



Procédures CIF (FRANÇAIS)

- 1- Émission d'une lettre d'intention (L.O.I) par l'acheteur
- 2- Le vendeur émet l'offre courte officielle de l'entreprise (SCO) ou l'offre complète de l'entreprise (FCO)
- 3- L'acheteur émet ICPO selon les conditions du vendeur et **SWIFT MT 799** (d'une TOP 50) avec la SCO ou la FCO contresignée
- 4- Le vendeur émet le projet de contrat ouvert aux modifications
- 5- L'acheteur retourne le projet du contrat amendé et signé
- 6- Le vendeur doit vérifier et, s'il accepte les amendements, signe et émet la facture pro forma.
- 7- L'acheteur peut obtenir POP (preuve du produit) par banque après ICPO et **SWIFT MT799, SPA**
- 8- L'acheteur signe et retourne le contrat final et la facture pro forma avec le draft de l'instrument bancaire SBLC MT760 / LC MT700 IRRÉVOCABLE.
- 9- Dans les trois (3) jours bancaires suivant la signature du contrat, la banque de l'acheteur envoie la SBLC MT760 OU LC MT700 IRRÉVOCABLE, auto revolving, confirmé par une TOP 50, Transférable et non opérationnelle
- 10- Maximum de 10 jours bancaires suivant la réception des MT760/MT 700 par la banque du vendeur, la banque du vendeur émettra 2 % d'obligations de bonne exécution **(optionnel et uniquement pour les gros contrat en accord des deux parties)** Le POP complet envoyé à la banque de l'acheteur activera la SBLC MT760 / LC MT 700.
- 11- Une fois la SBLC MT760 / LC MT700 activée, l'expédition commence selon le calendrier de livraison.
- 12- La banque de l'acheteur libère le paiement par MT103/TT sous trois (3) jours civils après la réception du document d'expédition complet. Chaque paiement sera basé sur le rapport Assay émis par le vendeur compte tenu du poids net de la marchandise :
 - Les exemplaires originaux plus (3) non négociables sont propres sur le connaissance de bord délivré à l'ordre de la banque de l'acheteur notifiant le demandeur.
 - Facture commerciale signée (1) Original + 2 copies
 - Liste de colisage (1) Original + 2copies
 - Certificat d'origine (1) Original + 2copies
 - Certificat d'analyse (1) Original + 2Copies
 - Certificat de fumigation (1) Original + 2copies
 - 110% Certificat d'assurance (1) Original + 2 exemplaires, Tous risques y compris la clause de cargaison d'institut, grève d'institut (Cargo) et instituer la clause de guerre (cargo) de valeur CAF intégrale.
- 13- Dans les sept (7) jours bancaires suivant la réception du paiement via MT 103, le vendeur paie les deux côtés Mandats dans la transaction selon NCNDA & IMFPA et par la suite l'expédition mensuelle se poursuit selon les termes et conditions des contrats de vente et d'achat